

GRILLE TARIFAIRE POUR LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE

CONCILIATION

Frais d'ouverture du dossier

400 \$	Réclamation de 0 à 10 000 \$
500 \$	Réclamation de 10 000,01 à 25 000 \$
600 \$	Réclamation de 25 000,01 à 75 000 \$
700 \$	Réclamation de plus de 75 000,01 \$

Réclamation avec transactions multiples : 400 \$ pour l'ouverture du dossier et 200 \$ à partir de la 2^e transaction et pour chaque transaction supplémentaire.

Les frais d'ouverture de dossier sont assumés par chacune des parties au différend.

Frais de remise de conciliation

300 \$	Les frais sont assumés par la partie qui demande la remise.
--------	-------------------------------------------------------------

Frais d'absence à une séance de conciliation

Minimum 400 \$ et maximum 900 \$	Le montant exact est déterminé par le Conseil d'arbitrage.
----------------------------------	------------------------------------------------------------

ARBITRAGE

Dépens d'arbitrage

2 500 \$	Réclamation de 0 à 10 000 \$
3 000 \$	Réclamation de 10 000,01 à 25 000 \$
4 000 \$	Réclamation de 25 000,01 à 75 000 \$
5 000 \$	Réclamation de plus de 75 000,01 \$

Un montant identique pour toute journée supplémentaire.

Les dépens d'arbitrage sont assumés par une partie au différend et c'est le Conseil d'arbitrage qui les adjuge.

Frais de remise d'arbitrage

Frais minimum de 700 \$	Les frais sont assumés par la partie désignée par le Conseil d'arbitrage.
-------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Frais d'absence à une séance d'arbitrage

Minimum 400 \$ et maximum 900 \$	Le montant exact est déterminé par le Conseil d'arbitrage.
----------------------------------	------------------------------------------------------------

N.B. : Les taxes sont en sus. Tout paiement par chèque devra être libellé au nom de l'APCIQ.